

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FÉVRIER 2026

202602D993

**Date de convocation :**

29.01.2026

**Date d'affichage :**

19.02.2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217202431-20260212-202602D993-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2026

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 18  
Présents : 10  
Absents : 3  
Absents excusés : 5  
Votants : 15  
Procurations : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Xavier GAYAT, Maire.

**Etaient présents :** M. Patrice BOUTTIER, M<sup>mes</sup> Eliane KNOPS, Martine DODIER, Carole LEGROS, Sylvie LENÈGRE, MM. Guillaume GASNIER Loïc THÉRIAU, Gilles LESÈVE, Xavier GAYAT, M<sup>me</sup> Maryvonne RENAUDIN (arrivée à 20h40)

**Absents :** M. Dominique CHARPENTIER, M<sup>mes</sup> Nadège CHARRIER, Aurélie PIRON.

**Absents excusés :** M<sup>me</sup> Blandine LALLIER qui donne procuration à M. Loïc THÉRIAU, M. Jérôme ESNAULT et M<sup>me</sup> Dorothee GAUTIER qui donne procuration à M. Patrice BOUTTIER, M. Dominique FILLEUL et M<sup>me</sup> Sauvane DECIRON qui donne procuration à M. Xavier GAYAT.

M. Patrice BOUTTIER a été élu secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion, M<sup>me</sup> Jessica TOUCHARD, Agent administratif 2<sup>ème</sup> classe principal.

\*\*\*\*\*

**OBJET : TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD SARTHE :**

Monsieur le Maire rappelle le transfert des locataires de la Communauté de communes Sud Sarthe de l'actuelle pépinière d'entreprises vers Hom'éco et l'intégration des services du pôle communautaire d'Aubigné-Racan au sein du pôle de Loirecopark à Vaas entraînant un changement d'adresse du siège social de la Communauté de communes.

Cette modification viendra modifier l'article 3 des statuts de la Communauté de communes Sud Sarthe pour remplacer l'adresse du siège social de la collectivité établi actuellement au 5 rue des écoles à Aubigné-Racan en le fixant à Loirecopark I à Vaas.

**VU** les statuts actuels de la Communauté de Communes Sud Sarthe ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Sarthe en date du 11 décembre 2025 validant le transfert du siège social.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **décide de :**

**Article 1 : VALIDER** le transfert du siège social de la Communauté de communes Sud Sarthe pour l'établir à l'adresse suivante Loirecopark I - 72500 VAAS.

**Article 2 : APPROUVER** la modification de l'article 3 des statuts de la Communauté de communes Sud Sarthe comme suit « Le siège de la Communauté de communes est fixé à Loirecopark I – 72500 VAAS ».

**Article 3 : AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Suivent les signatures,  
Pour copie conforme, les jour, mois et an susdits./.  
A Pontvallain, le Maire, Xavier GAYAT.

